

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2041

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2023 -
Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2041**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2023 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La régie des Nuits de Fourvière est une régie personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est, depuis le 1^{er} janvier 2015, rattachée à la Métropole de Lyon. Son conseil d'administration est composé de 9 titulaires et 9 suppléants, désignés parmi les Conseillers métropolitains pour la durée du mandat en cours.

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le festival des Nuits de Fourvière parce qu'il contribue à la vitalité culturelle du territoire en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de son offre et en participant au maillage culturel du territoire métropolitain.

I - Le festival des Nuits de Fourvière**1° - Objectifs poursuivis**

Festival pluridisciplinaire des arts de la scène, le festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques qui figurent dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2023, adoptée par délibérations du Conseil n° 2017-2436 du 15 décembre 2017 et de la Commission permanente n° CP-2022-1897 du 21 novembre 2022. Il s'agit de :

- mettre en valeur le site historique des théâtres romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- contribuer au rayonnement et à la vitalité du territoire métropolitain, au travers, notamment, d'une programmation internationale et de collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,

- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles de têtes d'affiche bénéficiaires et de création déficitaires,

- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens sera travaillée, courant 2023, avec la nouvelle direction des Nuits de Fourvière, Emmanuelle Durand et Vincent Anglade, qui prendront leurs fonctions au 1^{er} semestre 2023.

2° - Activités déployées par le festival des Nuits de Fourvière

Ouvert à toutes les disciplines du spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, danse, magie, etc.), le festival des Nuits de Fourvière se déroule sur 2 mois, en juin et juillet. Il accueille, selon les éditions, entre 135 000 et 192 000 spectateurs et propose environ 55 spectacles pour 130 représentations. La variation du nombre de spectateurs est due à la programmation ou non d'un spectacle sous chapiteau au parc de Parilly. À titre d'exemple, en 2019, le dernier spectacle de Zingaro avait fait l'objet de 30 représentations qui avaient réuni plus de 28 000 spectateurs.

a) - Programmation

À chaque édition, la programmation illustre le caractère pluridisciplinaire du festival et mêle artistes internationaux, nationaux et locaux. Le festival s'engage auprès des artistes, outre la diffusion de leurs spectacles, par un soutien à la création et à la production. En moyenne, le festival accueille environ 5 créations et coproduit 5 spectacles, qu'il accompagne ensuite sur des partenariats et tournées avec les grandes institutions culturelles nationales et internationales.

b) - Partenariats avec des institutions culturelles

Le festival développe chaque année des partenariats avec les institutions culturelles du territoire (théâtre de la Renaissance à Oullins, Opéra de Lyon, Maison de la danse, Comédie Odéon, Musée des Confluences, etc.) ainsi qu'avec des établissements d'enseignement artistique pour créer des spectacles singuliers en les associant aux artistes invités (Conservatoire à rayonnement régional (CRR), École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), École de cirque de Lyon, Conservatoire national supérieur de musique et danse (CNSMD), etc.).

Si les théâtres antiques de Fourvière restent le cœur du festival, la programmation se déploie également dans différents lieux selon les éditions : institutions partenaires, parcs de Parilly ou de Lacroix Laval, ou lieux insolites tels que la Halle Debourg à Lyon 7^{ème} ou la patinoire Charlemagne.

c) - Synergie avec les politiques éducatives et sociales de la Métropole

L'offre des Nuits de Fourvière souhaite permettre une accessibilité à différents publics. Ainsi, la régie offre, chaque année, 2 000 places à la billetterie solidaire Culture pour tous, fait don de places aux bénéficiaires du RSA via la direction de l'insertion et de l'emploi de la Métropole, organise des programmes d'ateliers cirque gratuits, etc.

La régie est, en outre, signataire de la convention de coopération métropolitaine qui vise à mettre en œuvre des actions en direction des territoires en politique de la ville.

Depuis 2019, les Nuits de Fourvière co-organisent, avec le Rectorat, l'Académie des Nuits. Trente élèves de 2 collèges en réussite éducative, réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), choisis avec le rectorat, sont immergés à temps plein pendant une semaine dans l'univers du spectacle vivant en participant à des ateliers de pratique artistique et culturelle, en assistant aux spectacles et en rencontrant des professionnels programmés.

d) - Rencontres professionnelles

Les Nuits de Fourvière co-organisent plusieurs rencontres professionnelles :

- les rencontres sur la prévention des risques professionnels avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) depuis 2018,
- les journées de la création avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) en 2018 et 2019,
- ou encore la rencontre du réseau Zone franche en 2018, réseau des acteurs des musiques du monde, dont les Nuits de Fourvière sont un des plus importants programmeurs en France.

e) - Retombées économiques et emploi

L'équipe de la régie compte 16 emplois permanents mais ce sont, chaque année, plus de 400 personnes représentant 70 à 80 équivalents temps plein (ETP) selon les éditions, qui sont salariées des Nuits de Fourvière.

Le festival génère, en outre, près de 2 000 nuitées d'hôtels et fait appel à plus de 250 fournisseurs locaux pour un montant de plus de 5,2 M€ de prestations.

3° - Compte-rendu d'activité et bilan de l'édition 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1115 du 7 février 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 278 156 € aux Nuits de Fourvière pour l'édition 2022 qui s'est déroulée du 2 juin au 31 juillet 2022.

Après 2 années fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid (annulation de l'édition 2020 et contraintes sanitaires pour l'édition 2021), le festival 2022 a retrouvé un niveau de programmation et de fréquentation similaire à la période antérieure.

Au total, ce sont 153 000 spectateurs, dont 16 000 sur les manifestations gratuites, qui ont assisté aux 178 représentations (dont 71 de théâtre, 50 de cirque, 11 de danse et 46 de musique) des 66 spectacles programmés. Le festival a compté 13 créations, 7 coproductions et premières françaises.

Les éléments marquants de cette édition sont :

- la mise à l'honneur du théâtre avec La Comédie-Française en ouverture et de nombreuses créations,
- le retour du village de cirque au parc de Lacroix Laval,
- les concerts de grands artistes nationaux et internationaux.

Le festival s'est également associé à Villeurbanne, capitale française de la culture, pour proposer un week-end de programmation gratuite sur la place Lazare-Goujon.

Enfin, cette édition a proposé, pour la 1^{ère} fois, un projet visant à développer la place des femmes encore trop peu représentées dans la direction artistique de projet culturel. En partenariat avec les Subsistances (Subs) et avec le soutien du Centre national de la musique (dans le cadre du programme d'aide aux projets en faveur de l'égalité femmes-hommes), 2 programmatrices ont été sélectionnées pour proposer le programme de leur choix, dans un cadre budgétaire et technique donné. Intitulée Vogue la Nuit, cette carte blanche s'est déroulée aux Subs du 14 au 17 juillet 2022 et a rassemblé près de 5 000 personnes.

II - Edition 2023 du festival et plan prévisionnel de financement

1° - Le modèle économique du festival

Le budget global du festival varie entre 10,5 M€ et 13 M€ suivant les années en fonction de la programmation. La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global.

Son modèle économique repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéficiaires des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant ainsi une prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En outre, le festival s'est engagé à limiter ses frais de fonctionnement à 15 % de son budget et à consacrer un minimum de 60 % des dépenses aux postes artistiques (montage, entretien, démontage du théâtre et dépenses directes d'achat, de production ou de coproduction des spectacles).

En termes de recettes, le développement du festival a été rendu possible grâce à l'accroissement de ses ressources propres, notamment à partir de relations privilégiées nouées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, 15 à 20 soirées village commercialisées selon les éditions).

2° - Budget prévisionnel 2023

La 77^{ème} édition du festival, dont la programmation est encore en cours, aura lieu du 31 mai au 29 juillet 2023. Elle reprend les principes des éditions précédentes avec une programmation pluridisciplinaire, des partenariats avec plusieurs structures culturelles, la reconduction de l'Académie des Nuits et de la journée professionnelle sur la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant. Le programme Vogue la Nuit sera également reconduit avec 2 nouvelles programmatrices qui présenteront cette année leur programmation dans les théâtres antiques.

Certains éléments de la programmation ont d'ores et déjà été annoncés, notamment les 5 dates du spectacle de Florence Foresti, ainsi que les concerts de Benjamin Biolay, Michel Polnareff et Zazie.

La programmation sera dévoilée en totalité le 9 mars 2023 et la billetterie ouverte le 15 mars 2023.

Le budget prévisionnel 2023 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
charges à caractère général (locations mobilières, matériel, assurances, loyers, etc.)	3 403 419	subvention Métropole	3 278 156
achats d'études, prestations de services, équipement	4 328 794	sociétés civiles et aides au projet (SACEM, CNM, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS), etc.)	152 000
charges de personnel et frais assimilés	3 813 807	ventes de produits et services	6 850 000
dotations aux amortissements	76 605	autres produits de gestion courante (mécénat - partenariats)	1 471 844
redevances pour concessions, brevets, licences	869 875	produits exceptionnels	308 000
autres charges	7 500	résultat d'exploitation reporté	440 000
Total	12 500 000	Total	12 500 000

Il est donc proposé d'attribuer à la régie des Nuits de Fourvière une subvention de 3 278 156 € pour l'organisation de la 77^{ème} édition du festival.

III - Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour les installations nécessaires au festival

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon, propriétaire, a mis à la disposition du Département du Rhône, puis de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, certains sites et équipements culturels dont le site qui accueille Lugdunum - Musée et théâtres romains. Dans ce cadre, la Ville en confie l'exploitation à la Métropole ainsi que la prise en charge de toutes les autorisations administratives nécessaires à celle-ci, y compris celles qui concernent l'organisation du festival des Nuits de Fourvière.

La régie des Nuits de Fourvière aménage, de manière temporaire, une scène, une zone technique d'arrière scène sur le grand théâtre, une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar.

Ces installations temporaires nécessitant une autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, il convient donc de déposer chaque année une demande auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président de la Métropole à déposer, pour l'année 2023, la demande d'autorisation de travaux nécessaires à l'organisation du festival des Nuits de Fourvière sur son site ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2023 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la régie Les Nuits de Fourvière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

b) - déposer, pour l'année 2023, une demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'une scène, d'une zone technique d'arrière scène sur le grand théâtre, d'une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar, dans le cadre de l'organisation du festival des Nuits de Fourvière.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 278 156 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-300921-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
